



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2019/4603

Exonération des droits d'entrée au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique pour une classe lauréate du concours "Quand je serai grand-e, je serai..." organisé par la Fondation Entreprise Réussite Scolaire

Direction des Affaires Culturelles

**Rapporteur** : M. GRABER Loïc

**SEANCE DU 25 MARS 2019**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 27 MARS 2019

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 18 MARS 2019

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 1 AVRIL 2019

DELIBERATION AFFICHEE LE : 4 AVRIL 2019

**PRESIDENT** : M. COLLOMB Gérard

**SECRETAIRE ELU** : Mme HAJRI Mina

**PRESENTS** : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : M. GIORDANO (pouvoir à Mme RIVOIRE), Mme LEVY (pouvoir à Mme BAUGUIL), Mme BALAS (pouvoir à Mme NACHURY), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), M. HAVARD, M. BOUDOT

**ABSENTS NON EXCUSES** :

**2019/4603 - EXONERATION DES DROITS D'ENTREE AU MUSEE DE L'IMPRIMERIE ET DE LA COMMUNICATION GRAPHIQUE POUR UNE CLASSE LAUREATE DU CONCOURS "QUAND JE SERAI GRAND-E, JE SERAI... " ORGANISE PAR LA FONDATION ENTREPRISE REUSSITE SCOLAIRE (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)**

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du **6 mars 2019** par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Depuis 28 ans, la Fondation Entreprise Réussite Scolaire (FERS) mène des actions au sein des écoles primaires visant à ouvrir les enfants sur les réalités économiques, techniques et culturelles du monde contemporain et ainsi donner du sens aux apprentissages scolaires, élargir les horizons des enfants pour leur donner confiance, et valoriser toutes les formes de compétences et tous les parcours.

La fondation a pour vocation de favoriser les partenariats entre l'école et les acteurs du territoire et faire travailler ensemble des acteurs du monde éducatif, économique, associatif ou des collectivités, pour favoriser la réussite de tous les enfants.

En 2010, pour ses vingt ans d'existence la FERS lançait le concours annuel « Quand je serai grand-e, je serai... » .

Ce concours est ouvert aux classes maternelles et élémentaires de la Métropole de Lyon. Les élèves doivent réaliser une œuvre collective de forme libre exprimant la place qu'ils imaginent occuper dans la société une fois adultes (métier, engagement citoyen, réalisation d'une passion).

Le jury désigne une classe lauréate par cycle, et quatre prix spéciaux supplémentaires sont attribués:

- le prix de l'égalité (qui récompense une démarche valorisant l'égalité fille/garçon) ;
- le prix « Coup de coeur du jury » ;
- le prix spécial « Moi dans ma Ville ».

Le prix du public est quant à lui attribué à la classe ayant obtenu le plus grand nombre de mentions « J'aime » sur la page Facebook de la FERS.

Les sept classes lauréates présenteront leurs œuvres le jour de la remise des prix, le mardi 28 juin 2019 et recevront chacune en lot une animation ou une visite découverte.

Dans le cadre de ce concours, la FERS a sollicité la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique afin qu'elle accorde une visite guidée d'une durée de deux heures en juin 2019 au bénéfice d'une des classes lauréates du concours (environ 25 élèves).

Afin de répondre à l'aspect « découverte métier », cette visite intégrera la présentation du parcours professionnel ou des fonctions d'un membre du musée.

Pour le Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, d'être associé à ce concours et d'accueillir d'une classe lauréate constitue un moyen de tisser des liens

auprès des acteurs du monde éducatif et de mieux faire connaître le musée et la richesse de ses collections auprès des élèves.

Aussi, compte tenu de la pertinence et de l'intérêt de cette manifestation, la Ville de Lyon / Musée de l'imprimerie et de la communication graphique souhaite autoriser l'exonération des droits d'entrée pour une visite guidée d'une durée de 2h au bénéfice d'une des classes lauréates du concours « Quand je serai grand-e, je serai... », édition 2019.

Où l'avis de la commission **culture - patrimoine** ;

### **DELIBERE**

Par dérogation à la délibération n°2016/2641 du 16 décembre 2016, l'exonération des droits d'entrée pour une visite guidée d'une durée de 2h au Musée de l'imprimerie et de la communication graphique, au bénéfice des élèves d'une classe lauréate du concours de la FERS « Quand je serai grand-e, je serai... », édition 2019, est accordée.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Loïc GRABER